

Appel à projets 2019/2020

Saison 7

DOSSIER POUR LES ÉQUIPES ARTISTIQUES EN CRÉATION

« Culture en herbe », dispositif proposé par le Département des Landes, est une invitation à participer à une expérience culturelle originale.

Pendant l'année scolaire, un artiste ou une équipe artistique professionnels sont conviés à s'immerger dans un collège landais pour partager le questionnement et la complexité du processus de création d'une œuvre avec un groupe d'élèves et son équipe pédagogique.

À travers ce dispositif, le Conseil départemental affirme son engagement dans le soutien à la création des équipes artistiques professionnelles ou artistes individuels en leur donnant les moyens de développer une étape de leur projet de création en terre landaise. Il permet aussi aux programmeurs landais de découvrir de nouveaux artistes par le biais des restitutions de projets.

Tous les champs artistiques sont concernés, que ce soit le spectacle vivant, les arts visuels ou la littérature.

« Culture en herbe » est porté par un comité de pilotage réunissant la direction de la Culture et du Patrimoine et la direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports. Il est mis en œuvre avec la collaboration de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale et de la direction régionale des Affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine.

Cet appel à projet s'adresse à tout artiste, collectif, compagnie professionnel en cours de création sur la saison 2019-2020 – quel que soit son degré d'avancement – et s'appuyant sur une structure juridique obéissant à la législation française.

Un appel à candidature est lancé simultanément aux 38 collèges landais qui choisissent une discipline artistique. Le comité de pilotage sélectionne les collèges retenus selon une grille multicritères. Le service Développement et actions culturels de la direction de la Culture et du Patrimoine procède quant à lui à la sélection des artistes dans le cadre du présent appel à projet.

Depuis 2013, « Culture en herbe » a concerné :

- 20 collèges landais ;
- environ 1 000 collégiens ;
- 24 compagnies ou artistes professionnels soutenus dans le développement de leur création et repérés par les programmeurs aquitains.



Objectifs pour le collège

- **Éducatifs**: dresser des passerelles entre les savoirs fondamentaux et leur expression dans l'art et la création artistique; valoriser le collégien dans un espace de travail et d'expression différent; l'encourager à mobiliser des ressources personnelles différentes;
- **Artistiques**: favoriser la rencontre et le dialogue entre monde artistique et monde éducatif, entre artistes et collégiens; croiser les disciplines, expérimenter, pratiquer; observer et comprendre le processus de création d'une œuvre; vivre l'expérience de l'artiste dans des conditions professionnelles (restitution);
- **Culturels**: inciter les collégiens à développer une pratique artistique, les inscrire dans un environnement culturel territorial; éduquer leur regard de spectateur.

Objets du projet

- Travailler la création dans un espace et des temps dédiés et rémunérés;
- Confronter le processus de création au regard critique du public adolescent et adulte;
- Proposer de nouvelles approches de médiation avec une équipe pédagogique sur le long terme;
- Expérimenter un extrait de la création sous une forme singulière lors de la restitution du projet avec les élèves;
- Rencontrer de nouveaux opérateurs culturels et conquérir de nouveaux territoires d'expression.

En pratique

- L'équipe artistique est accueillie dans un collège landais. Par saison, en moyenne quatre collèges et quatre équipes artistiques bénéficient du dispositif Culture en herbe.
- La résidence se déroule sur 20 à 25 jours d'intervention avec au moins 5 jours consécutifs de présence au collège et s'adresse à des artistes professionnels en cours de création en 2019-2020;
- Environ 40 % du temps sera réservé au travail de création des artistes et environ 60 % aux ateliers avec les élèves jusqu'à la restitution;
- Une restitution publique finale pour les collégiens d'une part et pour le tout public d'autre part sera proposée à l'issue du projet en dehors de l'établissement scolaire, dans un lieu communal;
- La restitution n'a pas forcément lieu dans une salle de spectacle équipée. Leur choix et leur équipement sont assurés par le Département;
- Les collèges choisis sont répartis sur l'ensemble du territoire landais;
- Les collèges mettent des locaux à la disposition des artistes, à la fois pour la création et pour les ateliers de médiation.



Financement

- Le Département réserve une enveloppe d'environ 10 000 € par projet, comprenant frais artistiques, techniques, logistiques et administratifs, incluant la restitution. Le budget dédié à la résidence est fonction du nombre d'intervenants et de leur provenance géographique.

Pièces à fournir (dossier à renvoyer pour le 1^{er} février 2019 à culture@landes.fr)

- CV des artistes intervenants et/ou présentation de l'équipe artistique ;
- Présentation du projet de création et calendrier de production (maximum 10 pages) ;
- Présentation détaillée de l'expérience en milieu scolaire (maximum 5 pages) ;
- Pistes de réflexion sur la médiation envisagée avec les collégiens ;
- Fiche de renseignements complétée.

Calendrier

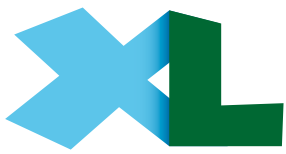
- **1^{er} février 2019 : date limite de dépôt des projets artistiques ;**
- Les candidatures seront examinées par la direction de la Culture et du Patrimoine en fonction de la singularité de la proposition artistique, du contenu pédagogique des ateliers, de l'expérience en milieu scolaire et des disciplines artistiques privilégiées par les collègues ;
- Les équipes artistiques non retenues seront informées individuellement en avril ;
- Avril à juin 2019 : mise en relation des collègues et équipes artistiques et écriture du projet définitif (contenu pédagogique et calendrier) ;
- Automne 2019 : début de la résidence dans le collège ;
- Printemps 2020 : fin de la résidence.



Pour tout renseignement : Virginie Liboureau au 05 58 46 59 70 ou virginie.liboureau@landes.fr

Pour en savoir plus : landes.fr/culture-en-herbe

Pièces complémentaires : le cahier des charges de la saison 7 et la fiche de renseignements à compléter.



Département
des Landes

Équipes
artistiques

CULTURE
à HERBE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom de la structure ou de l'association :

Nom et fonction du représentant légal :

Adresse postale complète :

Tél. :

Mél :

Nom et prénom du référent administratif :

Tél. :

Mél :

Si association, N° d'enregistrement à la préfecture :

N° SIRET :

N° APE :

Nom de la compagnie ou de l'artiste :

Site internet :

Nom du référent artistique :

Mél :

Tél. :

Nombre d'artiste(s) :

Provenance(s) :

Véhiculés oui non

Estimation salaire moyen (forfait/jour) :

■ Ateliers de médiation : €

■ Résidence de création : €

NB : Le Département réserve une enveloppe d'environ 10000€ par projet, comprenant frais artistiques, techniques, logistiques et administratifs, incluant la restitution. Le budget dédié au projet global est fonction du nombre d'intervenants et de la provenance géographique. Il est évalué sur une base forfaitaire défini par le service Développement et Actions Culturels du Département.